

L'écomobilité est-elle compatible avec la ruralité ?

Mardi 20 novembre 2018, Ruisseauville
Michel ANCEAU



L'association Droit au vélo – *ADAV*

acteur et interlocuteur

**pour le vélo et les mobilités actives
au quotidien**



À vélo, simplifiez-vous la ville !

droitauvelo.org

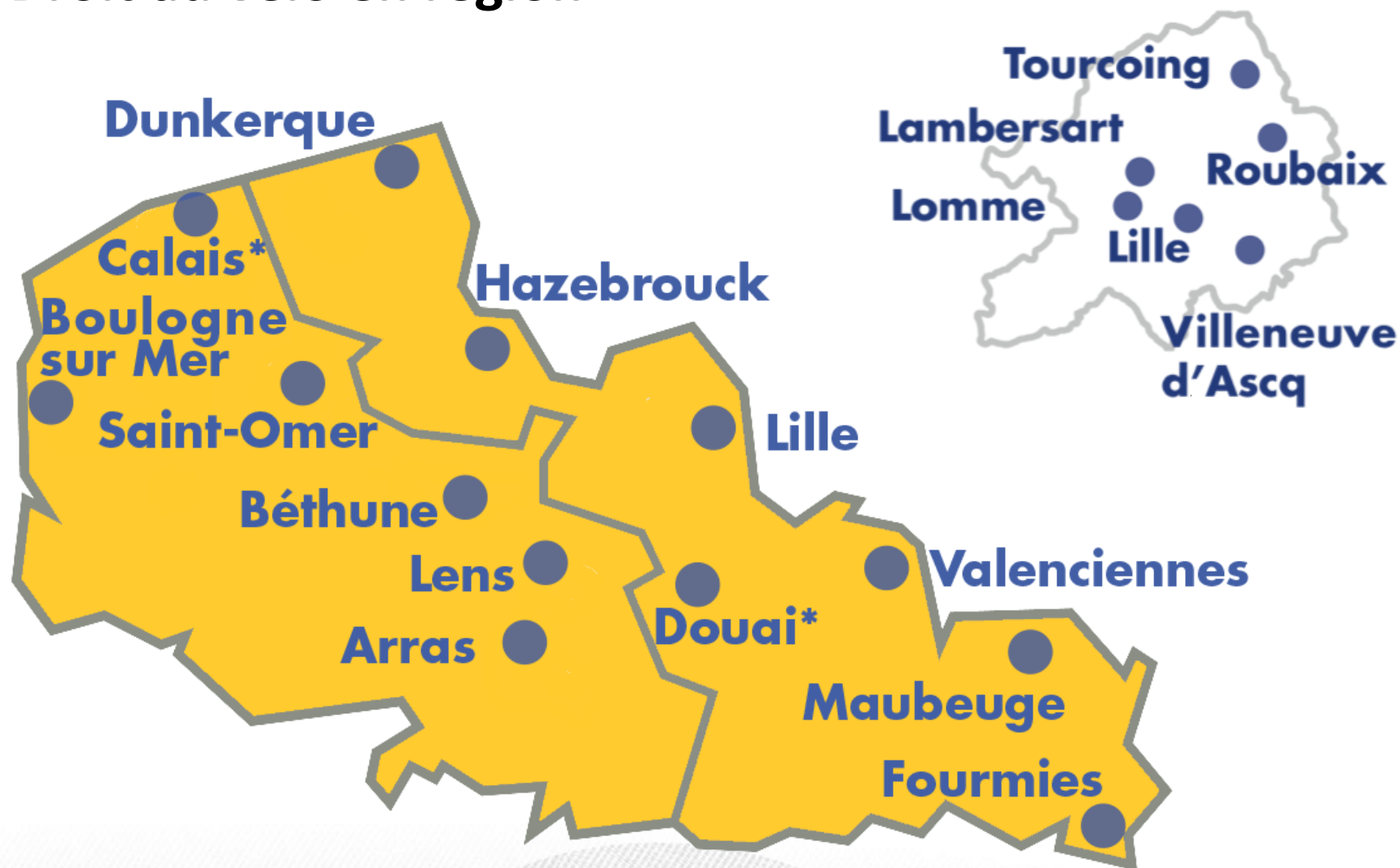
Droit au vélo existe depuis 1982.

Association d'usagers régionale qui compte 2 041 adhérents au 31 décembre 2017.

Objet : promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacement respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés et alternatifs à la voiture individuelle



Droit au vélo en région



* Associations indépendantes partenaires



Droit au vélo est membre de :

la Fédération nationale des Usagers de la Bicyclette
(**FUB**),



l'Association Française des Véloroutes et Voies Vertes
(**AF3V**) dont elle est Délégation Régionale,



Rue de l'Avenir : une ville plus sûre, plus solidaire et
plus agréable à vivre,



la Maison Régionale de l'Environnement et des
Solidarités (**MRES**).



Nos partenaires institutionnels

la Région Hauts-de-France et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

le syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités

la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais

les Communautés urbaines de Lille, d'Arras et de Dunkerque, et d'agglomération du Boulonnais

les Villes de Bailleul, Béthune, Bruay-La-Buissière, Fourmies, Grande-Synthe, Hazebrouck, Lens, Ronchin, Saint-Laurent-Blangy et Villeneuve d'Ascq



À vélo, simplifiez-vous la ville !

droitauvelo.org



Nos partenaires institutionnels

Les conventions négociées portent toutes sur le même modèle

Droit au vélo s'engage :

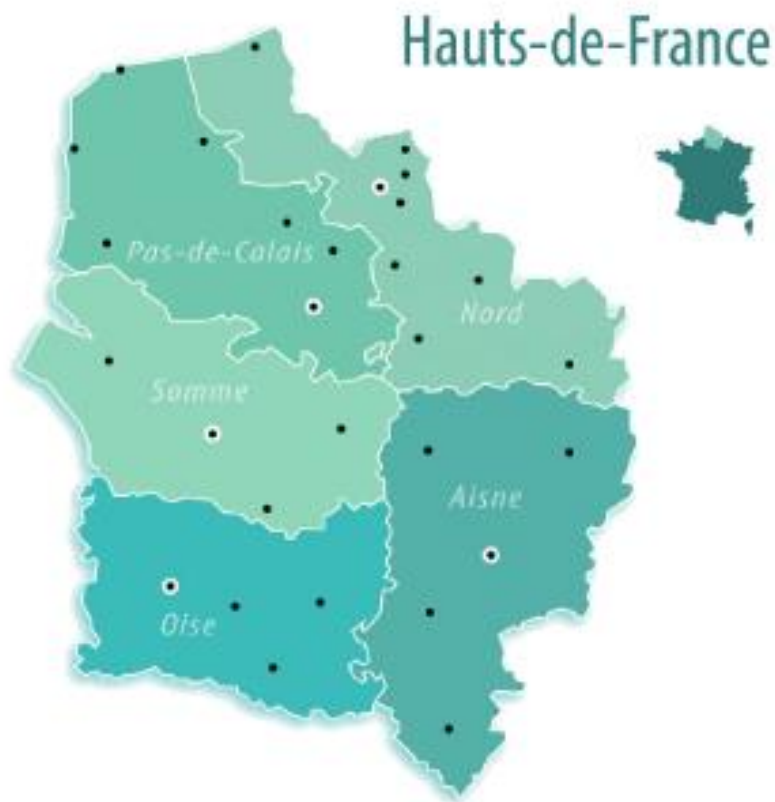
- à **participer aux réunions de concertation** organisées par la collectivité pour la mise au point des projets d'aménagements cyclables à l'étude ;
- à **remettre son avis sur les projets présentés ;**
- à **contribuer à la promotion de l'usage du vélo.**

En contrepartie, la collectivité s'engage à :

- **considérer l'association comme un partenaire privilégié** pour les aménagements en faveur des cyclistes ;
- **instaurer des rencontres régulières** avec les services élaborant les projets afin notamment de développer une approche partagée des conditions de la prise en compte des usagers cyclistes dans les aménagements proposés ;
- **apporter une subvention annuelle** pour aider l'association à mener ses actions.



Le Centre ressource régional en écomobilité



Droit au vélo-ADAV et En Savoir Plus co-animent un Centre ressource régional en écomobilité (CREM) en partenariat avec l'ADEME et le Conseil régional Hauts-de-France.

Sa mission est d'accompagner et d'apporter expertise et ressources en matière d'écomobilité auprès des collectivités, établissements scolaire et associations.



À vélo, simplifiez-vous la ville !

Articuler un réseau cyclable utilitaire **et** touristique exemple de Molsheim - Mutzig en Alsace

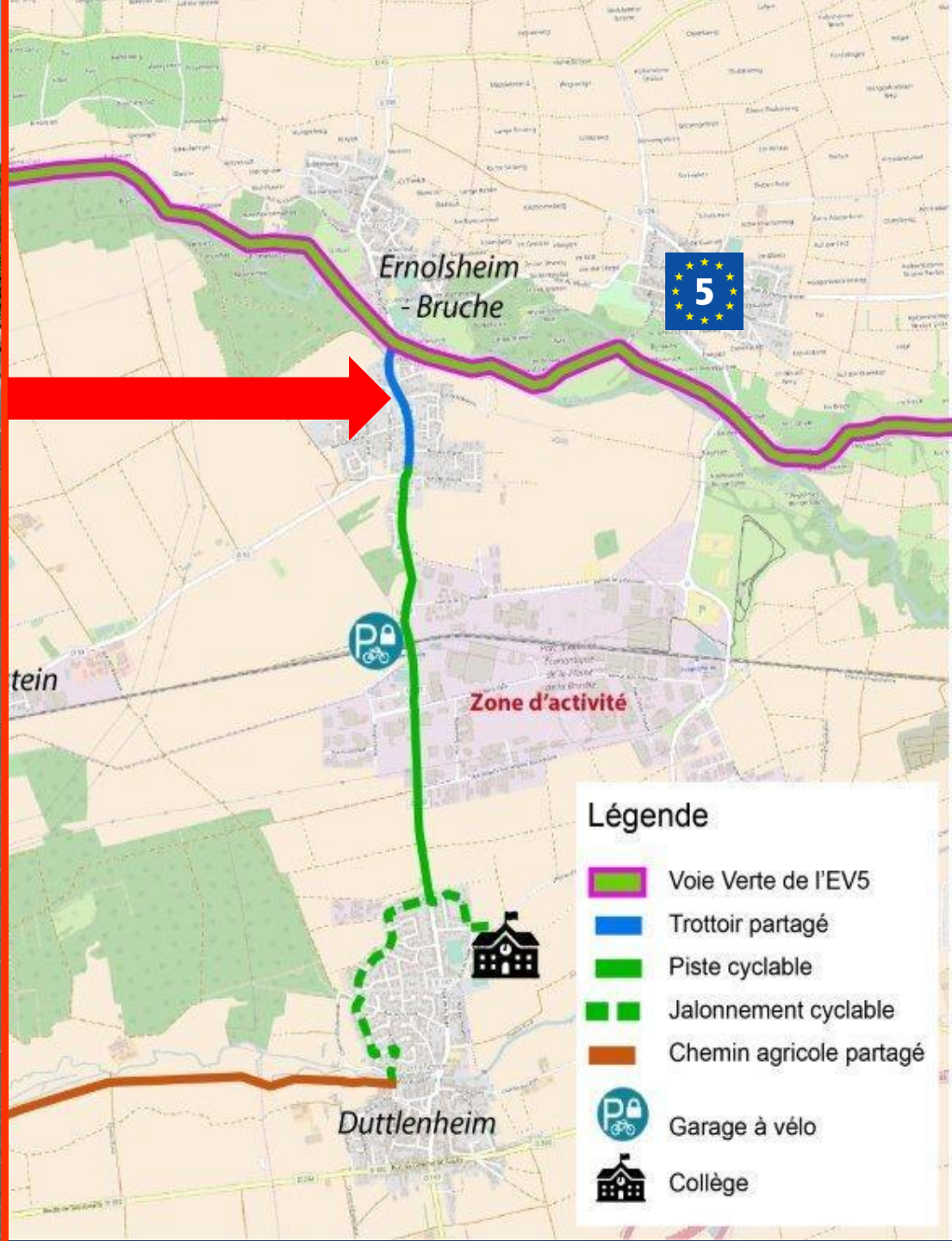




- ### Légende
-  Voie Verte de l'EV5
 -  Trottoir partagé
 -  Piste cyclable
 -  Jalonnement cyclable
 -  Chemin agricole partagé
 -  Garage à vélo
 -  Collège



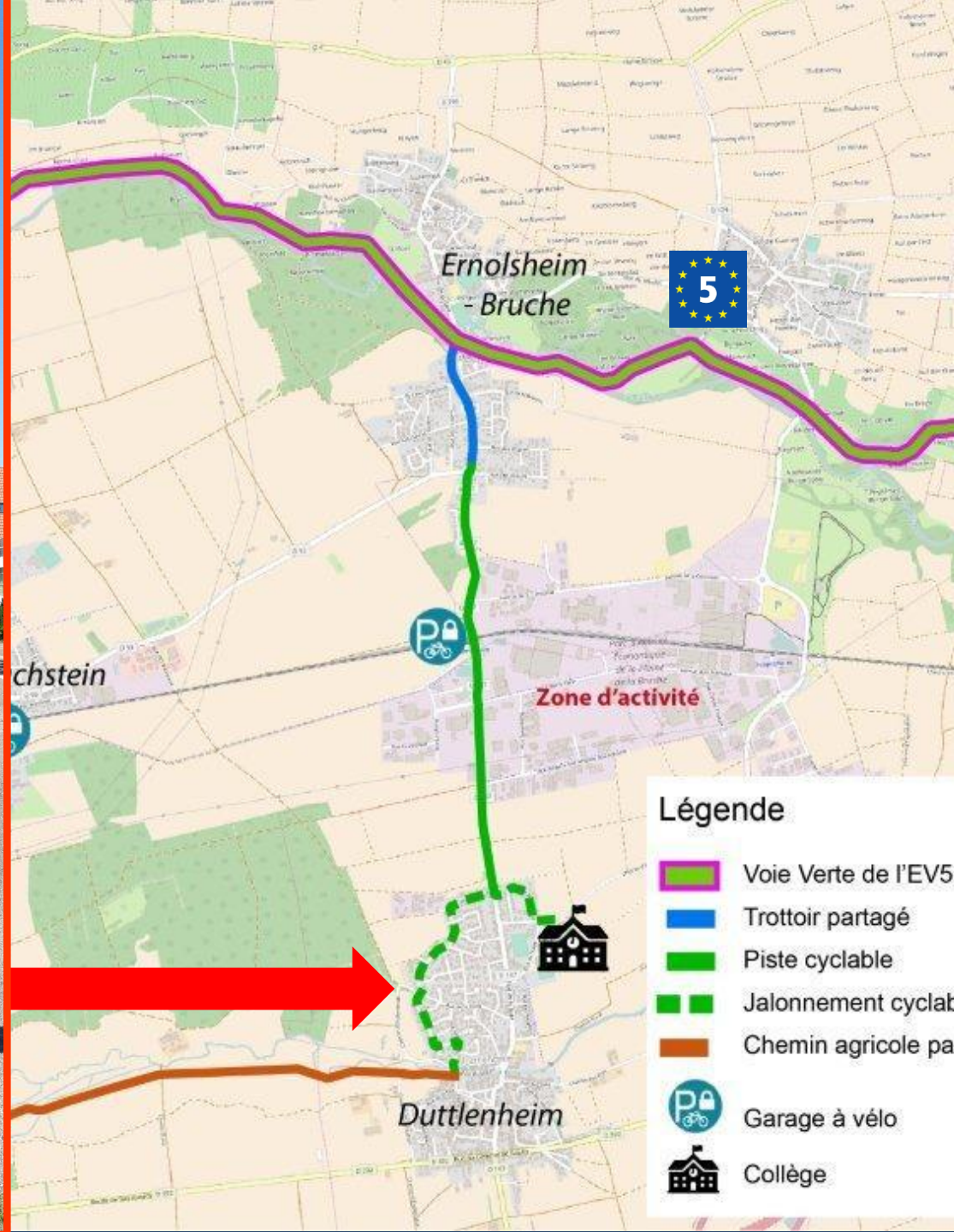
Mixité piétons
& cyclistes
pour
sécuriser la
traversée
d'Ernolsheim

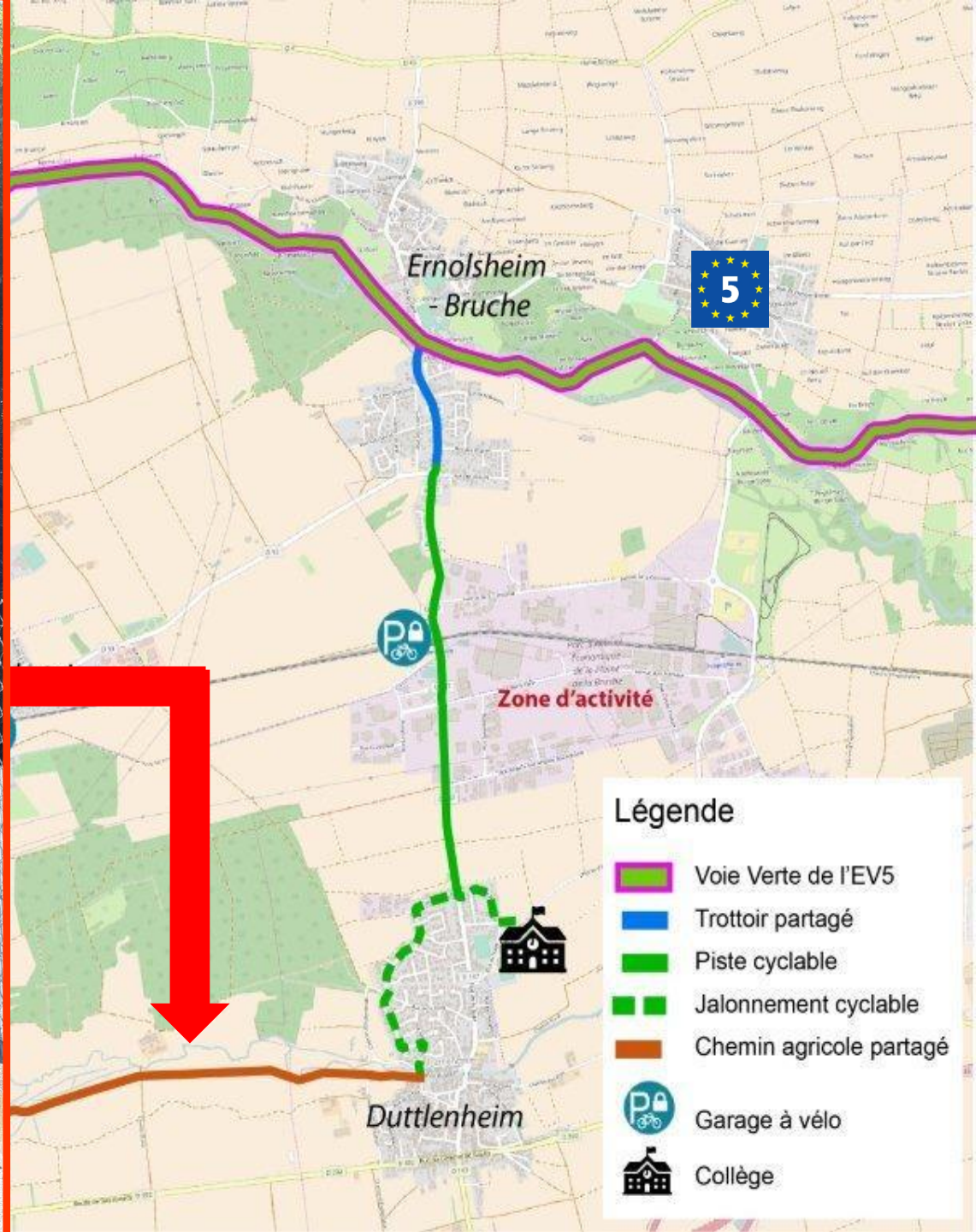


- Légende**
- Voie Verte de l'EV5
 - Trottoir partagé
 - Piste cyclable
 - Jalonnement cyclable
 - Chemin agricole partagé
 - Garage à vélo
 - Collège



Liaison
jalonnée dans
un quartier
résidentiel
avec accès au
collège





- ### Légende
-  Voie Verte de l'EV5
 -  Trottoir partagé
 -  Piste cyclable
 -  Jalonnement cyclable
 -  Chemin agricole partagé
 -  Garage à vélo
 -  Collège

Plus près de nous



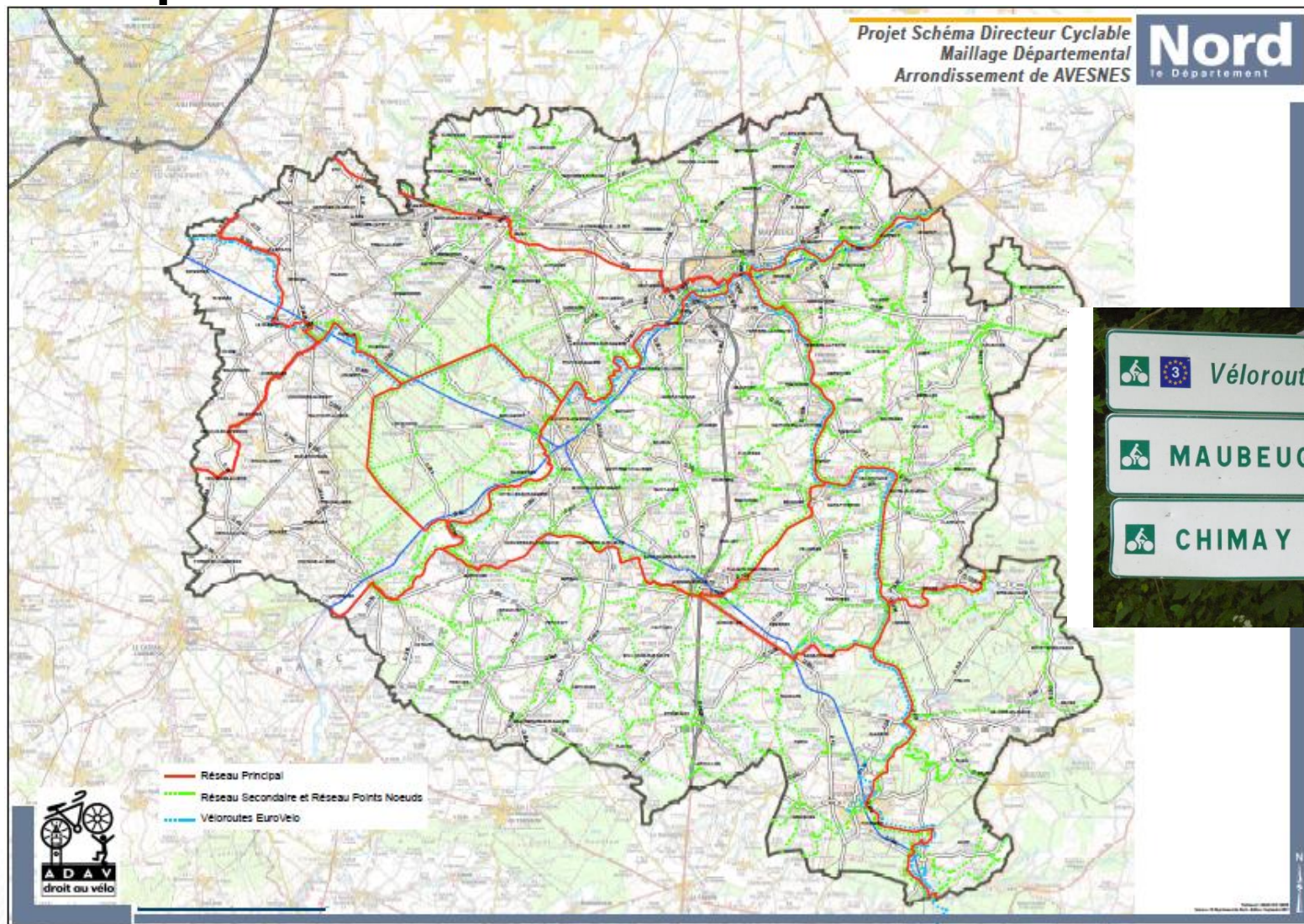
Plus près de nous



Plus près de nous



Plus près de nous



Merci pour votre attention

Droit au vélo - ADAV
Siège régional :
23, rue Gosselet 59000 Lille
Tél. 03 20 86 17 25

Courriel : michel.anceau@droitauvelo.org



À vélo, simplifiez-vous la ville !

droitauvelo.org